

MAITRE D'OUVRAGE

IMMO CCI
Site de l'Agropole
47310 ESTILLAC

ARCHITECTE

MAITRE D'ŒUVRE



ARCHI CONSEIL
ARCHITECTURE

ARCHI CONSEIL
3 Place Armand Fallières
47000 AGEN

ECONOMISTE



INGENIERIE CONSEIL
SOLUTIONS POUR L'AGROPOLE

INGENIERIE CONSEIL
29, Rue Lamouroux
47000 AGEN



PROJET :

IMMO CCI- TRAVAUX DE RENOVATION DE BUREAUX SUD MANAGEMENT

Site de l'Agropole - 47310 ESTILLAC



C.C.T.P

**LOT : N° 04 PLATRERIES - FAUX
PLAFONDS - ISOLATIONS**

Dossier : 250090
Phase : DCE
Date : 21/04/2026



SOMMAIRE DU LOT

04 PLATRERIES - FAUX PLAFONDS - ISOLATIONS2

04.1 GENERALITES.....	2
04.1.1 OBJET DU PRESENT DESCRIPTIF	2
04.1.2 TEXTES DE REFERENCES	2
04.1.3 PRESENTATION DES OFFRES	3
04.1.3.1 Compositions des propositions	3
04.1.3.2 Présentation du prix	3
04.1.3.3 Variante	3
04.1.4 DIVERS.....	3
04.1.4.1 Compte prorata - Dépenses communes	3
04.1.4.2 Engins de levage - Sécurité.....	4
04.1.4.3 Gestion des déchets, nettoyage et repliement.....	4
04.1.4.4 Dossier des ouvrages exécutés	4
04.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES	4
04.2.1 DOUBLAGES.....	5
04.2.1.1 Doublage sur ossature ep.61mm sans isolant.....	5
04.2.1.2 Doublage sur ossature R=3,75 sur mur rideaux	6
04.2.1.3 Doublage sur ossature CF1h compris parement hydro.....	6
04.2.1.4 Doublage collé et/ou vissé hydrofuge en plaques de plâtre	7
04.2.2 CLOISONS	7
04.2.2.1 Cloisons panneaux PIR ep.100mm	7
04.2.2.2 Cloisons 72/48mm, Ra=37dB	7
04.2.2.3 Cloisons 98/48 Ra=47dB, Rc=120j	8
04.2.2.4 Cloisons 98/48 Ra=52dB, Rc=120j (phonique)	9
04.2.2.5 Caissons d'habillage 72/48 hydro réseaux wc.....	10
04.2.3 PLAFONDS PLÂTRE.....	10
04.2.3.1 Plafond plâtre sur ossature	10
04.2.3.2 Plafond plâtre CF 1H sur ossature	10
04.2.3.3 Joue dans plénum	11
04.2.4 PLAFONDS MODULAIRE.....	11
04.2.4.1 Remplacement dalle de faux plafond hygiène dalle 60x60.....	11
04.2.4.2 Faux plafond acoustique dalle 60x60	11
04.2.5 ISOLATION	12
04.2.5.1 Isolation minérale en plénum de faux plafond modulaire R=3.75	12



04 PLATRERIES - FAUX PLAFONDS - ISOLATIONS

04.1 GENERALITES

04.1.1 OBJET DU PRESENT DESCRIPTIF

Le descriptif du présent lot concerne les travaux du présent lot à exécuter pour les travaux de TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE DE FORMATION SUD MANAGEMENT ENTREPRISE sur le Site de l'Agropole 47310 ESTILLAC pour le compte de SCI IMMO CCI.

Les travaux seront exécutés suivant le planning d'exécution prévisionnel joint au dossier de consultation des entreprises. L'entrepreneur devra, durant la période de consultation, informer le maître d'œuvre de toutes anomalies, erreurs ou omissions qu'il aurait pu constater dans le dossier du concepteur.

Passée cette période de consultation, et en tous cas, après signature du marché, l'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune plus-value du fait d'imprécisions ou d'erreurs.

Il sera réputé avoir rectifié lui-même ces erreurs, imprécisions et omissions lors de l'établissement de ses propres plans de chantier et avoir inclus dans son prix toutes prestations de parfait achèvement des travaux.

04.1.2 TEXTES DE REFERENCES

Les prescriptions du présent lot tiennent compte des dernières directives réglementaires, à savoir :

- ➔ L'application volontaire des normes (Article 17 du Décret N° 2009-697) sauf pour celles qui sont d'application obligatoire suivant la liste AFNOR.
- ➔ « Rendre contractuels de manière explicite les normes d'application volontaire ainsi que les DTU qui sont jugés pertinents pour les ouvrages à construire » (Recommandation sur la rédaction des spécifications techniques - mai 2012).

Les spécifications générales de ce document sont donc réduites en conséquence.

Chaque article de chaque ouvrage fait appel soit :

- ➔ A un règlement, une norme ou un DTU, si l'ouvrage entre dans son champ d'application.
- ➔ Aux dispositions de mises en œuvre, de tolérances, finitions, etc. d'un règlement, d'une norme ou d'un DTU, si l'ouvrage n'entre pas dans son champ d'application. Dans ce cas, l'entreprise décidera sous quel Avis Techniques, A Tec, Solutions technique, Classements, Certifications, etc. elle réalisera l'ouvrage. Elle présentera son choix à la remise de son offre accompagnée des justificatifs correspondants.

Le rattachement de l'article à un DTU, dans son champ d'application ou hors champ d'application, engendre :

- ➔ L'application du cahier des clauses spéciales correspondant, pour les travaux dus par l'entreprise et les travaux ne faisant pas parti du marché, sauf stipulations contraires dans le présent document.
- ➔ Les références normatives s'y rattachant.

Dans le cas d'un marché public, conformément à l'article R2111-7 du CCP 2019, une spécification technique pourra faire mention d'un mode ou procédé de fabrication particulier ou d'une provenance ou origine déterminée, référence à une marque, à un brevet ou à un type et suivant le cas :

- ➔ Si elle est justifiée par l'objet du marché, l'entreprise s'engagera à respecter cette prescription.
- ➔ Si exceptionnellement, dans le cas où une description suffisamment précise et intelligible de l'objet du marché n'est pas possible sans elle, accompagnée des termes : " ou équivalent ", l'entreprise a obligation de présenter le choix à sa réponse, accompagné de fiches techniques ou tout autre moyen d'identification.



Tout texte d'application obligatoire (codes, lois, décrets, arrêtés, normes, etc.) ne seront pas cités dans ce document.

04.1.3 PRESENTATION DES OFFRES

04.1.3.1 Compositions des propositions

La partie technique du dossier doit comprendre séparément un devis estimatif quantitatif détaillé et complet faisant également fonction de bordereau de prix, c'est la décomposition du prix global et forfaitaire.

04.1.3.2 Présentation du prix

La décomposition du prix global et forfaitaire est obligatoirement présentée sur le cadre faisant partie du présent dossier, ce document devant être intégralement rempli.

Sont donc indiqués, notamment, les prix unitaires posés, compris toutes sujétions, de tous les équipements et ouvrages.

Il n'y a pas de rubrique "divers" (hormis, le cas échéant, celles déjà mentionnées).

Il est rappelé que les prix s'entendent y compris toutes sujétions.

Modalités de remplissage du cadre DPGF étant précisées que toute proposition non conforme à ces modalités ne peut être prise en considération :

- Le cadre du devis "DPGF" doit être complété par l'entrepreneur soumissionnaire à l'aide de ses prix unitaires et des quantités qu'il a estimé et qui deviennent forfaitaires.
- Le mode d'évaluation des ouvrages est effectué à partir des unités précisées dans le cadre de détail.
- Toute rubrique considérée sans objet par le soumissionnaire est rayée par des traits obliques.
- Toute rubrique manquante et devant être ajoutée l'est dans les emplacements libres avec un graphisme différent afin de bien ressortir.
- Pour des commodités de gestion informatique, le cadre DPGF peut être recopié mais alors intégralement sans omission ni modification ; les rubriques sans objet sont rayées comme indiqué ci-avant ; les rubriques ajoutées le sont comme indiqué ci-avant, c'est à dire dans un graphisme nettement différent afin de bien ressortir.
- Les prix unitaires comprennent toutes les prestations définies à l'article correspondant du devis descriptif ainsi que toutes les dépenses générales définies dans ces mêmes documents et dans le CCAP.
- Le document DPGF doit être entièrement rempli, ainsi que la colonne Qt. Ent.
- ☒ Les prix sont donnés hors taxes.
- ☒ Les prix unitaires sont indiqués posés y compris toutes sujétions d'adaptation du site et des interfaces avec les éventuels autres lots.
- Les prix unitaires comprennent également toutes les prestations définies aux articles du chapitre 4.DIVERS du présent CCTP,
- Les prix unitaires comprennent également toutes les prestations définies aux articles du CCTP00 PRESCRIPTIONS GENERALES.
- Les quantités MOE sont à titre indicative, l'entreprise engage sa responsabilité sur les quantités renseignées de la colonne entreprise.

04.1.3.3 Variante

Les variantes sont autorisées, sous les conditions suivantes.

Le candidat doit obligatoirement remettre l'offre de base sous peine de rejet de l'offre variante.

Le candidat a la possibilité de proposer une variante sans modification des caractéristiques techniques du projet (Réglementation Thermique, DT, Normes, etc...), en respect de l'esthétique, de la fonctionnalité et des dimensions globales du projet. Le mémoire technique doit obligatoirement préciser et expliciter les éléments variantés, ainsi que les impacts éventuels sur les autres lots.

04.1.4 DIVERS

04.1.4.1 Compte prorata - Dépenses communes

Le présent article prend en compte le montant pour la rémunération du compte prorata.

Réglementation et justificatif des dépenses globales suivant indications du CCTP00.

04.1.4.2 Engins de levage - Sécurité

Chaque entreprise assurera par ses propres moyens pour la manutention de ses matériaux et la pose/mise en œuvre de ses ouvrages, ainsi que l'ensemble des sécurités nécessaires à l'exécution de ces travaux. Aucune grue ou moyen de levage commun est prévu au marché.

Toutefois, l'entreprise disposant de moyens de levage pouvant servir aux autres corps d'état le cas échéant, ne pourra en refuser la location à ceux-ci dès lors qu'ils en feraient la demande en temps utile.

04.1.4.3 Gestion des déchets, nettoyage et repliement

L'entreprise assurera de manière journalière le nettoyage des locaux et l'évacuation de ces propres gravats suivant les conditions fixées au CCTP 00 PRESCRIPTIONS GENERALES.

L'entreprise devra le nettoyage complet de l'ensemble de ses ouvrages.

NOTA IMPORTANT :

Chaque entreprise devra donc après intervention, l'enlèvement de ses propres déchets (emballages, palettes, chutes de matériaux, etc....) de leur zone de travail et la mise en évacuation par leur propre moyen suivant les conditions fixées au CCTP00.

Rappel : Aucune benne de chantier n'est prévue au marché.

Ces opérations afin de maintenir un chantier propre sont à réaliser quotidiennement.

04.1.4.4 Dossier des ouvrages exécutés

Réalisation du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE et DIUO).

Suivant pièces administratives et CCTP 00 PRESCRIPTIONS GENERALES.

04.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

1 - Préconisation de mise en œuvre

Mise en œuvre des éléments en plâtre :

Les bandes en matériaux résilients, les semelles bois et plastiques, les joints de périmètre, les jonctions sont implicitement prévus dans les prix des ouvrages dont la mise en œuvre nécessite ces prestations, (normes, avis techniques, recommandations des fournisseurs, ect...)

Les scellements et rebouchages étant exécutés par chaque corps d'état, l'entrepreneur devra, néanmoins, le lissage de finition de tous les raccords sur ses ouvrages, avant l'intervention du peintre.

Fixations d'équipements sur cloisons en plaques de plâtre :

- Les charges supérieures à 30Kg seront fixées par renvoi à l'ossature au moyen de traverses bois ou métal fixées dans les montants au travers du parement.

- Les charges introduisant un moment supérieur à 30Kg/m, s'il s'agit d'une charge localisée, ou 15Kg/m, s'il s'agit d'une charge filante seront fixées par renvoi à une ossature particulière spécialement calculée compte tenu des efforts à reprendre.

Sont concernés: Tous les équipements à fixer sur les cloisons dont les caractéristiques et poids auront été donnés par les autres corps d'état à la demande du présent lot, pendant la période de préparation. (A savoir, WC suspendus, télévisions, meubles, barre d'appuis, main courante, etc...)

2 - Qualité des matériaux :

Critères physiques et mécaniques :

Selon respect des réglementations en vigueur et de l'étude thermique. Se référer aux prescriptions communes T.C.E.

Contrôle des matériaux :

L'entrepreneur est tenu de produire toutes justifications de provenance et de qualité des matériaux qui sont demandées en vue d'être

soumis à l'agrément du Maître d'œuvre.

3 - Limites de prestations

Travaux divers a la charge du présent lot :

Toutes les fournitures et travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages seront prévus, ce descriptif n'étant pas limitatif. Seront dus également tous les documents graphiques, notes de calculs et essais. D'une manière générale, tous les travaux entraînés par une modification apportée par le titulaire du présent lot à la solution de base faisant l'objet de l'appel d'offres seront obligatoirement exécutés par les titulaires des lots spécialisés sous la responsabilité et à la charge du titulaire du présent lot.

A noter:

- L'implantation des ses ouvrages.
- Les renforts de ses ouvrages pour les équipements.
- L'adaptation de son ossature métallique pour passage des réseaux aéraulique.
- Pose des huisseries des blocs portes (hors fourniture), calage à prévoir pour l'épaisseur des sols de finition.
- Pose des trappes.

Réception d'autres ouvrages :

Avant exécution de ses propres travaux, l'entrepreneur du présent lot devra vérifier les ouvrages exécutés par les autres corps d'état. Sans remarques de sa part, il prendra à sa charge toutes les sujétions nécessaires afin que ses propres travaux soient réalisés dans les règles de l'art.

Le fait de "Poser", entraîne l'acceptation sans réserve de l'état des supports réalisés par les autres lots.

Nettoyage :

Après chaque intervention, les entrepreneurs devront enlever les gravats et déchets de matériaux dans les bâtiments ainsi que sur l'ensemble de la parcelle et de la voirie publique

L'entreprise devra respecter la charte chantier propre et fournir tous les documents nécessaires, notamment concernant la traçabilité des déchets.

Si le maître d'œuvre constate un manquement aux règles de nettoyage, il fera exécuter sans délai ce travail par une entreprise de son choix, aux frais du défaillant.

04.2.1 DOUBLAGES

04.2.1.1 Doublage sur ossature ep.61mm sans isolant

Mise en œuvre suivant :

DTU 25.41 Ouvrages en plaques de plâtre – Plaques à faces cartonnées.

DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage.

Préconisations du fabricant, règles de l'art, avis technique.

Les doublages seront constitués de la façon suivante :

- Toute hauteur du sol au plancher collaborant
- Épaisseur totale de 48+13mm.
- Membrane d'étanchéité à l'air.
- Ossature rails et montants simples, implantés à 0,60 m d'entraxe.
- Une plaque habito BA13 ou équivalent.
- Les joints seront traités selon la technique et avec les produits utilisés. La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.
- La prestation comprend les renforts en toute nature adapté pour recevoir les meubles de cuisine suspendus ou les meubles vasques et accessoires dans les sanitaires, salle de pause, etc...

Nota:

- Comprend toutes les prestations nécessaires y compris la fourniture et pose d'un joint acrylique de finition en périphérie des huisseries.

- Les tasseaux bois pour la fixation des éléments portés par les cloisons seront fournis et mis en place par la présente entreprise en accord avec les entreprises spécialisées.

(Ces tasseaux seront prévus pour tous les appareils fixés sur cloisons.)



Mode de métré : Métré avec déduction des ouvertures.

04.2.1.2 Doublage sur ossature R=3,75 sur mur rideaux

Mise en œuvre suivant :

DTU 25.41 Ouvrages en plaques de plâtre – Plaques à faces cartonnées.

DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage.

Préconisations du fabricant, règles de l'art, avis technique.

Les doublages seront constitués de la façon suivante :

- Ossature en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e avec rails/montants simples ou fourrures/entretoises plastique.
- Épaisseur totale de 143mm, décomposition de 120mm de laine minérale + 13mm de plâtre + 10mm mise en œuvre (à titre indicatif)
- Doublage avec isolation toute hauteur jusque sous plafond du comble (voir coupe de détail)
- R=3,75 en terme d'isolation thermique, de type GR32 Revêtu Kraft de chez ISOVER ep. 120mm ou équivalent
- Le parement sera constitué de plaques de plâtre type BA13 des chez PLACO ou équivalent
- L'étanchéité à l'air entre le rail bas et le sol sera assurée par interposition d'un ruban mousse à cellules fermées (ruban résilient).
- L'étanchéité au sol sera assurée par un joint au mastic acrylique sous la dernière plaque de chaque parement.
- Les joints seront traités avec l'un des systèmes enduit + bande.

Les équivalents devront comporter les mêmes caractéristiques techniques que celles citées ci-dessus.

Nota:

- Les tasseaux bois pour la fixation des éléments portés par les doublages seront fournis et mis en place par la présente entreprise en accord avec les entreprises spécialisées. *Ces tasseaux seront prévus pour tous les appareils sanitaires, meubles, étagères, etc....fixés sur cloisons.*

LOCALISATION

Aile droite du bâtiment

04.2.1.3 Doublage sur ossature CF1h compris parement hydro

Mise		en		œuvre		suivant	:
DTU	25.41	–	Ouvrages	en	plaques	de plâtre à faces	cartonnées
DTU	25.42	–	Ouvrages	de	doublage	et	habillage

Préconisations du fabricant, règles de l'art, avis techniques et procès-verbaux feu en vigueur.

La prestation comprend la fourniture et la mise en œuvre d'un doublage sur ossature métallique, présentant une résistance au feu CF 1h (Sens du feu INDIFFÉRENT), conforme aux exigences réglementaires et aux essais de résistance au feu du système mis en œuvre.

Les doublages sur ossature seront constitués de la façon suivante :

- Ossature métallique en acier galvanisé, rails et montants, d'épaisseur nominale minimale 6/10^e, mise en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant.
- Isolation thermique et acoustique intégrée dans l'épaisseur de l'ossature, de type laine minérale, mise en œuvre sur toute hauteur du doublage.
- Parement intérieur double peau, composé :
 - d'une plaque de plâtre type BA25, assurant la performance coupe-feu,
 - complétée par une plaque de plâtre BA13 hydrofuge, côté local, adaptée aux locaux humides le cas échéant.

L'épaisseur totale du complexe sera conforme au procès-verbal de classement feu du système retenu, les dimensions indiquées étant données à titre indicatif.

Le doublage sera réalisé sur toute hauteur, depuis le sol fini jusqu'au support supérieur (plafond ou plancher), afin d'assurer la continuité des performances coupe-feu.

L'étanchéité à l'air et aux fumées sera assurée :

- par la mise en place d'un ruban résilient entre le rail bas et le support,
- par un joint mastic acrylique en pied de doublage, sous la dernière plaque.

Les joints entre plaques seront traités par un système enduit + bandes, conformément aux prescriptions du fabricant.

Les équivalents proposés devront présenter des caractéristiques techniques et un classement feu au moins équivalents à ceux décrits ci-dessus, et faire l'objet d'une validation préalable.

Nota :

Les renforts nécessaires à la fixation des éléments portés (sanitaires, meubles, équipements, étagères, etc.) seront fournis et mis en place dans l'épaisseur du doublage, en coordination avec les lots concernés.

Y compris toutes sujétions d'exécution et de parfaite finition.

LOCALISATION

Selon plans repérage RDC PLATRERIE

04.2.1.4 Doublage collé et/ou vissé hydrofuge en plaques de plâtre

Mise en œuvre suivant :
DTU 25.41 – Ouvrages en plaques de plâtre à faces cartonnées
DTU 25.42 – Ouvrages de doublage et habillage

Préconisations du fabricant, règles de l'art, avis techniques en vigueur.

Doublage hydrofuge en plaques de plâtre collées

La prestation comprend la fourniture et la mise en œuvre d'un doublage hydrofuge en plaques de plâtre collées, destiné aux locaux humides tels que salles de bains, salles d'eau et locaux assimilés.

Le doublage sera réalisé en plaques de plâtre BA13 hydrofuge, type Placomarine® ou équivalent, collées directement sur support, conformément aux prescriptions du fabricant.

La mise en œuvre comprendra :

- la préparation des supports (supports sains, propres, secs et plans),
- le collage des plaques au mortier adhésif type MAP®, appliqué par plots réguliers,
- la réalisation des joints entre plaques à l'aide d'un enduit hydrofuge adapté,
- la mise en place d'un joint mastic continu en pied de doublage, assurant l'étanchéité.

Dans les zones soumises à des projections d'eau (douche, baignoire, appareils sanitaires), la mise en œuvre d'un Système de Protection à l'Eau sous Carrelage (SPEC) est comprise.

Les plaques mises en œuvre devront être compatibles avec la pose de revêtements céramiques lorsque prévu.

Les renforts nécessaires à la fixation des équipements (sanitaires, meubles, accessoires) seront intégrés au support ou prévus par coordination avec les lots concernés.

Les équivalents proposés devront présenter des caractéristiques techniques au moins équivalentes à celles décrites ci-dessus.

Y compris toutes sujétions d'exécution et de parfaite finition.

04.2.2 CLOISONS

04.2.2.1 Cloisons panneaux PIR ep.100mm

Mise en œuvre suivant :

DTU 45.1 Isolation thermique des bâtiments frigorifiques

Fourniture et pose de panneaux de 100mm à joints emboîtés, R=4,30, Bs1d0 , âme polyisocyanurate, Parements laqués lisses RAL 9010.

Traitement des parois périphériques de plancher bas béton à sous-bac acier ou sous plancher collaborant suivant localisation.

Traitement des parois de cloisonnement de plancher bas béton à sous-bac acier ou plafond suivant localisation.

Y compris toutes sujétions d'exécution et de parfaite finition.

04.2.2.2 Cloisons 72/48mm, Ra=37dB

Mise en œuvre suivant :

DTU 25.41 Ouvrages en plaques de plâtre – Plaques à faces cartonnées.

DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage.

Préconisations du fabricant, règles de l'art, avis technique.

Fourniture et pose de cloisons de distribution $Ra \geq 37dB$ de type PLACOSTIL 72/48 de chez PLACO ou équivalent composées :

- Performances acoustiques à atteindre : $Rw+C \geq 37dB$
 - Une ossature en acier galvanisé constituée de rails et de montants de 48mm.
 - Parement 2 faces, 1 plaque de plâtre cartonné à bords amincis de type BA13.
 - Un isolant acoustique en laine de verre de 45mm d'épaisseur revêtus d'un voile renforcé.
 - Épaisseur total de la cloison : 72mm.
 - Prévoir des plaques hydrofuges dans les pièces humides, plus-value pour plaque hydro à l'article ci-après,
 - Compris bandes armées ou profils toute hauteur en renfort des angles saillants.
 - Compris renfort dans les cloisons de l'épaisseur de l'ossature pour support d'accessoires. Suivant plan de repérage transmis par le lot plomberie.
 - Compris renfort de cloison et GC donnant sur vide de trémie avec fixations déportées au moins 5 cm vis à vis du nez de dalle, feuillard horizontal en tôle d'acier galvanisé de 100mm de hauteur vissé à 1m du sol entre la plaque de plâtre et l'ossature ou ajout d'une BA13, côté choc.
 - Compris plaque complémentaire de type BA13 de renfort pour pose du compteur électrique.
- Compris calfeutrement et joint de jonction avec huisseries et dormants de menuiseries.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41, à l'avis technique et aux recommandations du fabricant.

Les montants seront simples ou doubles suivant la hauteur des parois.

Le recouvrement des joints de liaison entre plaques sera soigné.

Les joints et têtes de vis notamment, seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant de cloisons (bande + enduit).

Prévoir des plaques hydrofuges dans les pièces humides (Article ci-après).

Ensemble assurant un degré feu EI30.

Renforts suivants besoins sur transmission d'un plan de repérage des lots techniques.

Le joint de finition acrylique blanc entre menuiseries (intérieures et extérieures) et plâtrerie, cadre bois et plâtrerie, etc..est à la charge du lot peinture.

Y compris toutes sujétions d'exécution et de parfaite finition.

Mode de métré : Métré avec déduction des ouvertures.

Nota : Indication du lot CVC

Dans les logements avec accessibilité aux PMR, renforts dans les cloisons des salles d'eau pour la possibilité de recevoir un équipement pour personne à mobilité réduite (une barre de maintien et un siège pour une douche, une barre de maintien pour le WC). Renforts dans les cloisons des salles d'eau et de bain pour suspendre les lavabos.

Le support sera réceptionné par la Lot Peintures avant mise en peinture.

LOCALISATION

RDC: Zone Sanitaire

04.2.2.3 Cloisons 98/48 $Ra=47dB$, $Rc=120j$

Mise en œuvre suivant :

DTU 25.41 Ouvrages en plaques de plâtre – Plaques à faces cartonnées.

DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage.

Préconisations du fabricant, règles de l'art, avis technique.

Fourniture et pose de cloisons de distribution de type HABITO 98/48 de chez PLACO ou équivalent composées :

- Performance acoustique : $Ra \geq 47dB$
- Résistance aux chocs : $\geq 120j$
- Résistance feu : exigence EI60.
- Parement en plaque haute dureté
- Une ossature en acier galvanisé constituée de rails et de montants de 48mm.
- Parement 2 faces, par face 2 plaques de plâtre cartonné à bords amincis de type HABITO 13 + Plaque PLACO BA13 de chez PLACO



ou équivalent.

- Un isolant acoustique en laine de verre de 45mm d'épaisseur type PAR Phonic de chez ISOVER ou équivalent.
- Épaisseur total de la cloison : 98mm.
- Prévoir des plaques hydrofuges dans les pièces humides voir article plus-value en plaque hydro, suivant localisation repère CL-1c.
- Compris bandes armées ou profils toute hauteur en renfort des angles saillants.
- Compris renfort dans les cloisons de l'épaisseur de l'ossature pour support d'accessoires. Suivant plan de repérage transmis par le lot plomberie.

Les montants seront simples ou doubles suivant la hauteur des parois.

Le recouvrement des joints de liaison entre plaques sera soigné.

Les joints et têtes de vis notamment, seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant de cloisons (bande + enduit).

Ensemble assurant un degré feu EI60 suivant localisation.

Renforts suivants besoins sur transmission d'un plan de repérage des lots techniques.

Les huisseries seront posées à l'avancement.

Les équivalents devront comporter les mêmes caractéristiques techniques que celles citées ci-dessus.

Nota:

- Les tasseaux bois pour la fixation des éléments portés par les cloisons seront fournis et mis en place par la présente entreprise en accord avec les entreprises spécialisées. *Ces tasseaux seront prévus pour tous les appareils sanitaires, meubles, étagères, etc....fixés sur cloisons.*

LOCALISATION

Selon plans repérage plâtrerie RDC et R+1 et bouchage des ouvertures des portes condamnées au RDC

04.2.2.4 Cloisons 98/48 Ra=52dB, Rc=120j (phonique)

Mise en œuvre suivant :

DTU 25.41 Ouvrages en plaques de plâtre – Plaques à faces cartonnées.

DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage.

Préconisations du fabricant, règles de l'art, avis technique.

Fourniture et pose de cloisons de distribution de type HABITO 98/48 de chez PLACO ou équivalent composées :

- Performance acoustique : $R_a \geq 52dB$
- Résistance aux chocs : $\geq 120j$
- Résistance feu : exigence EI60.
- Parement en plaque haute dureté
- Une ossature en acier galvanisé constituée de rails et de montants de 48mm.
- Chaque parement sera constitué de d'une plaque de plâtre type PLACO PHONIQUE 600 BA 13 par face de chez PLACO ou équivalent.
- Un isolant acoustique en laine de verre de 45mm d'épaisseur type PAR Phonic de chez ISOVER ou équivalent.
- Épaisseur total de la cloison : 98mm.
- Prévoir des plaques hydrofuges dans les pièces humides voir article plus-value en plaque hydro, suivant localisation repère CL-1c.
- Compris bandes armées ou profils toute hauteur en renfort des angles saillants.
- Compris renfort dans les cloisons de l'épaisseur de l'ossature pour support d'accessoires. Suivant plan de repérage transmis par le lot plomberie.

Les montants seront simples ou doubles suivant la hauteur des parois.

Le recouvrement des joints de liaison entre plaques sera soigné.

Les joints et têtes de vis notamment, seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant de cloisons (bande + enduit).

Ensemble assurant un degré feu EI60 suivant localisation.

Renforts suivants besoins sur transmission d'un plan de repérage des lots techniques.



Les huisseries seront posées à l'avancement.
Les équivalents devront comporter les mêmes caractéristiques techniques que celles citées ci-dessus.

Nota:

- Les tasseaux bois pour la fixation des éléments portés par les cloisons seront fournis et mis en place par la présente entreprise en accord avec les entreprises spécialisées. *Ces tasseaux seront prévus pour tous les appareils sanitaires, meubles, étagères, etc....fixés sur cloisons.*

LOCALISATION

R+1 : Espace Acoustique

04.2.2.5 Caissons d'habillage 72/48 hydro réseaux wc

LOCALISATION

WC RDC

04.2.3 PLAFONDS PLÂTRE

04.2.3.1 Plafond plâtre sur ossature

Mise en œuvre suivant :

DTU 25.41 Ouvrages en plaques de plâtre – Plaques à faces cartonnées.

DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage.

Préconisations du fabricant, règles de l'art, avis technique.

Fourniture et pose de plafond plâtre de type PLACOSTIL de chez PLACO ou équivalent, constitué de :

- Dispositifs de liaison à la structure support (suspentes, fixations...) assurant les charges permanentes.
- Fourrures type F 530, en acier galvanisé d'épaisseur 6/10e fixées sur ossature primaire.
- 1 plaque de BA13 de type PLACOPATRE de chez PLACO ou équivalent.
- Profilés de rive en cornières CR 2 suivant besoins.
- Traitement des joints par bande et enduit spécial.
- Compris calfeutrement et joint de jonction avec huisseries de menuiseries.
- Compris toutes sujétions de liaison avec l'existant

La jonction avec les murs porteurs des combles sera calfeutrée au mortier adhésif ou bande et enduit avant la pose du doublage.

La jonction plafond plâtre / prédalle béton sera traitée conformément à la demande de l'architecte.

La mise en œuvre sera conforme à la norme NF P 72-203-1, au DTU 25-41, à l'avis technique et aux recommandations du fabricant.

Le joint de finition acrylique blanc entre menuiseries (intérieures et extérieures) et plâtrerie, cadre bois et plâtrerie, etc..est à la charge du lot peinture.

Y compris toutes sujétions d'exécution et de parfaite finition.

LOCALISATION

RDC: Open space formation

04.2.3.2 Plafond plâtre CF 1H sur ossature

Mise en œuvre suivant :

DTU 25.41 Ouvrages en plaques de plâtre – Plaques à faces cartonnées.

DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage.

Préconisations du fabricant, règles de l'art, avis technique.

Fourniture et pose de plafond plâtre de type PLACOSTIL sur fourrures Stil F530 de chez PLACO ou équivalent, constitué de :

- Coupe feu 1h
- Dispositifs de liaison à la structure support (suspentes, fixations...) assurant les charges permanentes.
- Fourrures de type F530 de chez PLACO, en acier galvanisé d'épaisseur 6/10e fixées sur ossature primaire.
- 2 plaques de type PLACOPATRE BA18/18s de chez PLACO, ou équivalent,

- Profilés de rive en cornières CR 2 suivant besoins.
- Traitement des joints par bande et enduit spécial.
- Compris rampants et retombées

La jonction avec les murs porteurs des combles sera calfeutrée au mortier adhésif ou bande et enduit avant la pose du doublage.
La mise en œuvre sera conforme à la norme NF P 72-203-1, au DTU 25-41, à l'avis technique et aux recommandations du fabricant.

Y compris toutes sujétions d'exécution et de parfaite finition.

LOCALISATION

RDC: Office et zone sanitaire, vestiaire

04.2.3.3 Joue dans plénum

Mise en œuvre suivant :

DTU 25.41 Ouvrages en plaques de plâtre – Plaques à faces cartonnées.
DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage.
Préconisations du fabricant, règles de l'art, avis technique.

Fourniture et pose de caisson en soffite, et auront les performances et constitutions suivantes :

- Ossature en acier galvanisé d'épaisseur nominal 6/10e, pour former une sous-face et une face latéral.
- l'isolation acoustique sera améliorée par la mise en place de panneaux semi-rigides de laine minérale disposés entre les montants.
- Parement par plaque de plâtre standard type BA25.
- Les joints seront traités avec l'un des systèmes enduit + bande.

Les équivalents devront comporter les mêmes caractéristiques techniques que celles citées ci-dessus.

Nota : Hauteur dans plénum entre plafond technique et rail de cloison modulaire.

04.2.4 PLAFONDS MODULAIRE

04.2.4.1 Remplacement dalle de faux plafond hygiène dalle 60x60

Mise en œuvre suivant :

DTU 58.1 Plafonds suspendus modulaires
Préconisations du fabricant, règles de l'art, avis technique.

Fourniture et pose de faux plafond démontable de type TONGA ULTRA CLEAN A 22 de chez EUROCOUSTIC ou équivalent comprenant :

- Dépose des dalles
- fourniture et pose dalles de laine de roche acoustique à bord droit sur ossature T24 existante.
- Voile peint, finition lisse sur la face visible.
- Face arrière revêtue d'un contre voile.
- Dimension 600 x 600 mm.
- Épaisseur 22 mm, $\alpha_w = 1.00$.
- Réaction au feu : Euroclasse A1.
- Réflexion lumineuse >89%
- Teinte des dalles et de l'ossature : blanc.
- Finition lisse, satinée
- Réalisation d'un joint silicone pour finition sur cornières.
- Nettoyage de l'ossature existante

Toutes les sujétions de réservations et fixations avec les lots techniques seront comprises au présent article.

Y compris toutes sujétions d'exécution et de parfaite finition.

LOCALISATION

Suivant plans de repérage

04.2.4.2 Faux plafond acoustique dalle 60x60

Mise en œuvre suivant :

DTU 25.41 Ouvrages en plaques de plâtre – Plaques à faces cartonnées.
DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage.
DTU 58.1 Plafonds suspendus modulaires.
Préconisations du fabricant, règles de l'art, avis technique.

Fourniture et pose de faux plafond démontable de type TONGA A 22 de chez EUROCOUSTIC ou équivalent, comprenant :

- Démontable
- Dalles de laine de roche acoustique à bord droit sur ossature T24, l'ensemble blanc.
- Voile peint, finition lisse sur la face visible.
- Face arrière revêtue d'un contre voile.
- Dimension 600 x 600 mm.
- Épaisseur 22 mm, $\alpha_w = 1,00$.
- Réaction au feu : Euroclasse A1.
- Teinte des dalles et de l'ossature : noir.
- Réalisation d'un joint silicone pour finition sur cornières.

L'ensemble sera suspendu à la charpente métallique en traversant le plafond béton/brique existant.

Toutes les sujétions de réservations et fixations avec les lots techniques seront comprises au présent article.

Y compris toutes sujétions d'exécution et de parfaite finition.

LOCALISATION

Suivant pièces graphiques.

04.2.5 ISOLATION

04.2.5.1 Isolation minérale en plénum de faux plafond modulaire R=3.75

Mise en œuvre suivant :

Mise en œuvre suivant :

DTU 25.41 Ouvrages en plaques de plâtre – Plaques à faces cartonnées.
DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage.
Préconisations du fabricant, règles de l'art, avis techniques.

Fourniture et pose d'une isolation en laine minérale en plénum de faux plafond modulaire, type laine de verre ou équivalent.

Isolation en panneaux ou rouleaux posés en partie supérieure du plafond, comprenant :

- Épaisseur et résistance thermique suivant étude thermique,
- Pose libre sur ossature ou dalles, sans compression,
- Continuité de l'isolant sur l'ensemble des surfaces,
- Réaction au feu conforme à la réglementation en vigueur,
- Accessoires de pose suivant avis techniques.

Mise en œuvre : pose manuelle dans le plénum, avec découpes et ajustements au droit des réseaux, luminaires et équipements techniques, en maintenant l'accessibilité des installations.

L'entreprise devra fournir les avis techniques des matériaux employés.

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre, de protection des personnes, de maintien des performances de l'isolant et de respect des réseaux existants.

Arrêts d'isolant à prévoir en périphérie et au droit des équipements pour garantir l'accessibilité et éviter tout contact inapproprié avec les installations.

Y compris toutes sujétions d'exécution et de parfaite finition.

LOCALISATION

Au dessus les cloisons modulaires R+1

